



ACCESSION DE L'UNION DES COMORES À L'OMC

PLAN POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

***Ministère de l'Économie, de l'Industrie, des Investissements chargé de
l'Intégration Économique***

Février 2022

Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores a demandé à accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en février 2007. A sa réunion du 09 octobre 2007, le Conseil général a établi un Groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession du Gouvernement de l'Union des Comores à l'OMC au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

A ce jour, et grâce aux efforts fournis par le pays, le Groupe de travail pour l'accession de l'Union des Comores, s'est réuni six (06) fois (le 02 décembre 2016, le 1er juin 2017, le 12 octobre 2017, le 28 mars 2018, le 14 septembre 2020 et le 21 septembre 2021).

De l'avis de tous les pays membres, on note une appréciation positive et satisfaisante sur l'évolution des négociations que ça soit sur le plan multilatéral qu'à l'échelle bilatérale.

Sur le plan multilatéral : Tous les pays membres encouragent le pays pour les efforts fournis, se félicitent de l'importance que les Comores attachent au système multilatéral et promettent de soutenir une accession rapide et d'œuvrer de façon constructive à celle-ci.

Sur le plan bilatéral : Signature des Accords bilatéraux avec le Brésil, le Japon, le Sultanat d'Oman et le Canada, puis signature et ratification de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire (APE-I) avec l'Union européenne, concrétisant ainsi la conclusion d'un accord bilatéral sur les marchandises.

Avec les Etats Unis d'Amérique, nous venons de parapher un Accord sur le commerce des Services et évoluons vers la conclusion de l'Accord bilatéral avant la 7ème Réunion du Groupe de travail.

Cet élan d'optimisme et d'espoir, réconforté par les résultats de la 6ème réunion du Groupe de travail tenu en septembre 2021, ont suscité encore notre engagement et notre détermination pour l'atteinte de notre objectif ultime, celui d'achever les négociations d'accession avant la fin de cette année 2022.

Néanmoins et bien que, le pays soit fermement résolu à achever les négociations en vue de son accession à titre prioritaire (courant de cette année), nous admettons que nous sommes encore confrontés à des contraintes de capacité dans plusieurs domaines et avons donc besoin d'une assistance technique de tous les pays membres.

C'est pourquoi à la demande du Gouvernement comorien, le Secrétariat de l'OMC, l'ITC et le STDF, ont pu organiser la Table Ronde tenue virtuellement le **13 janvier 2022**, pour permettre à l'Union des Comores d'exprimer ses besoins d'assistance technique et en renforcement des capacités dans les trois domaines prioritaires suivants : **OTC, SPS et Facilitation des échanges**.

Déroulement de l'événement

Alors que le processus d'adhésion des Comores a atteint un niveau élevé de maturité technique, la fourniture d'une assistance technique liée à l'adhésion et le soutien au renforcement des capacités sont indispensables et permettront au pays de mieux tracer

ses perspectives pour une conclusion rapide des négociations et bien préparer l'étape suivante à savoir la période de transition (post-accession).

C'est ainsi qu'une Table Ronde de mobilisation des partenaires est organisée pour le soutien du processus d'accession de l'Union des Comores à l'OMC.

Cette session interactive de mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) avait pour but de présenter les besoins d'assistance requis pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des réformes prioritaires liées au commerce.

Parmi les principaux défis identifiés et qui empêchent l'accès au marché, figurent en bonne place les difficultés du pays à respecter les exigences en matière de normes SPS et à limiter les entraves de toutes sortes qui affectent le bon déroulement des opérations commerciales, qu'elles soient d'ordre institutionnel ou procédural.

C'est ainsi que **M. Mzé Abdou Mohamed Chanfiou**, Ministre de l'économie, de l'industrie et des investissements chargé de l'intégration économique et négociateur en chef pour les Comores à l'OMC, a souligné que les négociations avaient atteint un niveau élevé de "maturité technique" et a réaffirmé la volonté de son gouvernement d'achever le processus d'accession en 2022.

Au cours de son allocution **M. Mohamed Chanfiou** n'a pas omis de rappeler le soutien politique de haut niveau des Comores pour son accession à l'OMC, qui a particulièrement été exprimé lors de la rencontre bilatérale entre le Président des Comores, **SEM. Azali Assoumani**, et la Directrice générale de l'OMC, **Mme Ngozi Okonjo-Iweala**, en marge de la COP26. Il a estimé que l'accession à l'OMC en 2022 était une possibilité réaliste, notamment au vu des progrès positifs réalisés dans les négociations bilatérales.

Il a également souligné l'importance de l'assistance technique pour soutenir la mise en œuvre du plan de développement économique des Comores. Cela permettrait aux Comores, un pays moins avancé (PMA), de tirer pleinement parti du commerce international dans le cadre de son accession à l'OMC.

Avant de finir le Ministre **Mohamed Chanfiou** a évoqué le contexte mondial de la pandémie de la Covid-19 qui a fortement impacté les économies et plus particulièrement celles des pays fragiles comme l'Union des Comores, et qui a lourdement affecté ses perspectives économiques.

Le Président du Groupe de travail de l'accession des Comores, **SEM l'Ambassadeur Omar Zniber** (Maroc), a pour sa part salué les efforts fournis par l'Union des Comores avant d'appeler la communauté internationale à plus de flexibilité pour accompagner les efforts déployés afin qu'un consensus pour une conclusion rapide des négociations d'accession des Comores, soit trouvé. Il a également remercié la DG Okonjo-Iweala pour son engagement personnel en faveur de l'accession des Comores.

Au cours de son intervention M Zniber a rappelé que l'accession des Comores sera non seulement un levier pour la croissance économique du pays mais également permettra une modernisation accrue de son administration. C'est ainsi qu'il a déclaré que "L'accession de l'Union des Comores donnera une impulsion positive aux autres processus d'accession des pays arabes et africains, en vue d'une intégration économique continentale et régionale qui profitera également à l'OMC".

Prenant la parole pour féliciter et encourager l'Union des Comores pour les progrès enregistrés dans son processus d'accession, le Directeur général adjoint de l'OMC **M. Xiangchen Zhang** a fait la remarque suivante : "L'accession des Comores demeure le dossier d'accession à l'OMC d'un PMA le plus avancé et [...] des progrès concrets, bien réels méritent effectivement nos encouragements".

Après ces trois premières interventions marquant l'ouverture officielle des travaux de la Table Ronde, s'en ont suivi deux présentations des partenaires, dont celle de l'ITC sur les ONT puis celle du FANDC (STDF) sur le Système sanitaire et phytosanitaire (SPS) des Comores.

Pour **M Mondher Mimouni**, chef des informations sur le commerce et les marchés au Centre du commerce international (ITC), parmi les obstacles non tarifaires (ONT) auxquels sont confrontées les entreprises opérant aux Comores, on note : diverses taxes et redevances, les règles d'origine et le manque de transparence administrative, qui affectent sérieusement le bon déroulement des opérations commerciales.

Pour sa part, **M. Simon Padilla**, économiste au STDF, a appelé à la mobilisation de ressources pour aider l'Union des Comores à renforcer son système sanitaire et phytosanitaire (SPS).

Des experts gouvernementaux du pays ont également présenté des exposés notamment sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et la facilitation des échanges, en soulignant les progrès accomplis depuis la réalisation de l'étude de l'ITC et du projet du STDF.

Les Comores ont souligné que la question essentielle à l'heure actuelle était d'obtenir un financement pour répondre aux besoins existants. Les représentants des Membres de l'OMC et des organisations internationales ont indiqué qu'ils étaient prêts à travailler avec les Comores sur les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités qui ont été identifiés.

Cette Table Ronde qui fait suite aux travaux de la sixième réunion du Groupe de travail de l'accession des Comores, tenue le 21 septembre 2021 à Genève, a été une occasion pour le **Ministre Mohamed Chanfiou**, de rappeler à tous les pays membres que « Tout comme vous et le Secrétariat de l'OMC, nous demandons le soutien et l'accompagnement de tous nos partenaires pour que notre objectif d'accession soit enfin réel, compte tenu des efforts déjà consentis par les Comores depuis 2016 ».

Dans son mot de clôture, le **Ministre Mohamed Chanfiou** n'a pas omis de remercier le Secrétariat de l'OMC ainsi que tous les pays membres et partenaires présents en réaffirmant encore une fois l'engagement du pays à surmonter les derniers obstacles pour la conclusion finale des négociations soit actée avant la fin de cette année 2022. Sachez Mesdames et Messieurs que « dans le cadre de ce processus, les Comores comptent beaucoup sur l'assistance technique de tous ses partenaires pour nous aider à se conformer aux obligations découlant de son accession à l'OMC ».

ANNEXE SUR LES PRESENTATIONS

I. POLITIQUE NATIONALE DE LA QUALITE (PNQ)

I.1. Objectif GÉNÉRAL

L'objectif général de la Politique Nationale Qualité est d'établir un cadre pour le développement et le fonctionnement d'une infrastructure nationale de la qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration de l'Union des Comores dans le commerce régional et international, protéger le consommateur comorien dans un environnement viable et promouvoir un développement économique inclusif et durable.

I.2. Axes stratégiques

Axe 1 : Mettre en place un cadre législatif et réglementaire harmonisé ;

Axe 2 : Asseoir une Infrastructure Nationale de la Qualité efficace et efficiente de classe internationale ;

Axe 3 : Promouvoir une culture nationale de la qualité (au sein de la population et des secteurs public et privé).

I.3. Actions prioritaires

1. Normalisation

Les actions prioritaires sont :

- ✓ Élaborer et adopter la loi relative à la normalisation sur la qualité ;
- ✓ Créer et renforcer les capacités du Bureau Comorien de Normalisation (BCN) ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des institutions de normalisation ;
- ✓ Promouvoir les normes nationales, régionales et internationales homologuées auprès des entreprises et de l'opinion publique ;
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation ;
- ✓ Encourager le secteur privé à participer aux activités de normalisation.
- ✓ Ériger le Conseil National de Normalisation (CNN) en Conseil National de la Qualité (CNQ).

2. Règlementation technique

- ✓ Réviser les textes législatifs et réglementaires pour les adapter au contexte régional et international ;
- ✓ Clarifier les attributions des organismes de contrôle et d'inspection au regard de la réalité sur le terrain en rapport avec leurs domaines de compétence spécifiques ;
- ✓ Sensibiliser les parties concernées l'existence et l'application de ces textes législatifs et réglementaires ;
- ✓ Renforcer les capacités des régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques.

3. Métrologie

- ✓ Sensibiliser les parties prenantes (population, les entreprises, les laboratoires, etc.) sur l'importance et les enjeux de la métrologie ;

- ✓ Construire et équiper un laboratoire national dédié à la métrologie légale ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques et humaines de ce laboratoire national ;
- ✓ Garantir la traçabilité des mesures au niveau national, tout en assurant leur raccordement aux étalons internationaux.

4. Accréditation

- ✓ L'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, services d'inspection et organismes de certification) est indispensable pour la reconnaissance des résultats de leurs activités à l'échelle nationale, régionale et internationale.
- ✓ Nommer un responsable national (PFN) qui sera chargé de l'accréditation ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques du point focal national ;
- ✓ Développer un partenariat avec des organismes d'accréditation régionaux et internationaux.

5. Evaluation de la conformité

- ✓ L'évaluation de la conformité vise à s'assurer de manière indépendante et crédible que la qualité des produits et services mis sur le marché, correspond bien aux normes et règlements techniques en vigueur.

5.1. Inspection

- ✓ Renforcer les capacités techniques des organismes d'inspection ;
- ✓ Accompagner les organismes d'inspection à la mise en place d'un système de management qualité en vue de leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17 020 ;
- ✓ Mettre en œuvre des plans nationaux de contrôle intégré pour une meilleure collaboration entre les différentes structures ;
- ✓ Veiller à la centralisation et l'analyse des informations sur la SSA pour mieux communiquer sur les risques SPS ;
- ✓ Faciliter l'accès des organismes d'inspection dans les services concernés.

5.2. Analyses et essais

- ✓ Renforcer les capacités des laboratoires en les dotant de ressources (humaines, matérielles et financières) adéquates ;
- ✓ Faciliter la concertation entre les laboratoires pour une maintenance groupée de leurs équipements et réfléchir sur une disponibilité des consommables et du petit matériel dans le territoire national ;
- ✓ Soutenir les laboratoires dans leur démarche d'accréditation (ISO/CEI 17025 ou 15189).

5.3. Certification

- ✓ Renforcer les organismes nationaux de certification des secteurs productifs, de services et de l'environnement en l'accompagnant pour une éventuelle accréditation suivant la norme ISO 17065 (certification produits) et la norme ISO 17021 (certification système);
- ✓ Suivre et encadrer les activités des autres organismes de certification systèmes intervenant sur le territoire national.

6. Promotion de la qualité

6.1. Renforcer les capacités d'action des entreprises et des structures d'appui

- ✓ Former et sensibiliser les entreprises sur les Systèmes de management de la qualité (SMQ): ISO 9001, ISO 14001, ISO HACCP/ISO 22000, et sur les Bonnes Pratiques d'hygiène et de fabrication, etc.

- ✓ Appuyer les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des spécialistes en management de la qualité.

6.2. Promotion de la culture qualité

- ✓ Soutenir les actions d'éducation/sensibilisation à la qualité pour les fournisseurs des biens et des services ;
- ✓ Soutenir l'introduction de la métrologie, de la normalisation et du management de la qualité dans le cursus des instituts nationaux de formation ;
- ✓ Créer une plateforme au concept qualité.

6.3. Institutionnaliser un prix comorien de la qualité

- ✓ Créer un comité d'experts et d'évaluation en la matière (sous tutelle du CNQ) ;
- ✓ Attribuer le prix par le Chef de l'Etat.

6.4. Promouvoir un environnement favorable à la qualité

- ✓ Sensibiliser les autorités nationales sur les enjeux de la qualité ;
- ✓ Mettre en place un cadre de concertation et de dialogue entre les parties prenantes à la mise en œuvre des activités liées au développement de l'INQ ;
- ✓ Mettre en place un fonds de soutien à l'INQ.

6.5. Appui à la professionnalisation des associations des consommateurs

- ✓ Accompagner et appuyer les associations des Consommateurs comoriens ;
- ✓ Réviser les textes législatifs et réglementaires régissant une culture nationale sur le consumérisme ;
- ✓ Appuyer les actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.

6.6. Participer aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation

La participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation, est une occasion de renforcer les capacités du pays (transfert de technologie et de compétences) et de défendre ses intérêts. Aussi, l'Union des Comores souhaiterait prendre une place active dans les différents comités membres des organisations internationales : pour la normalisation, la métrologie légale, et l'accréditation telles que l'ISO, la CEI, la Commission du Codex Alimentarius, l'OIML, etc.

6.7. Renforcer le dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité

A l'instar des autres pays de la planète le secteur privé comorien doit jouer un rôle central dans le développement socio-économique du pays, afin de devenir un véritable partenaire au développement, par sa capacité à créer de la richesse et à contribuer à un développement inclusif. Eu égard aux ressources limitées de l'Etat, il est plus que jamais indispensable d'instaurer un dialogue permanent avec le secteur privé en vue de l'amener à contribuer non seulement à la mise en place de l'INQ efficace, mais également participer activement à son fonctionnement (en participant, entre autres, aux activités de normalisation et/ou de financement de l'INQ).

BUDGET RECAPITULATIF

N°	Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Total
1	Normalisation	25 500 000	468 376 650	353 775 000	847 651 650
2	Règlement Technique		17 150 000	10 250 000	27 400 000
3	Métrologie	12 500 000	233 500 000	276 000 000	522 000 000
4	Accréditation	2 500 000	26 250 000	32 000 000	60 750 000
5	Evaluation de la conformité				
5.1	Inspection	12 000 000	94 200 000	109 800 000	216 000 000
5.2	Analyses et Essais		27 500 000	148 000 000	175 500 000
5.3	Certification		15 750 000	28 000 000	43 750 000
6	Promotion de la qualité				
6.1	Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui	5 200 000	13 500 000	10 300 000	29 000 000
6.2	Promotion de la culture qualité	7 900 000	24 600 000	23 500 000	56 000 000
6.3	Institutionnaliser un prix comorien de la qualité		84 000 000	70 000 000	154 000 000
6.4	Promotion d'un environnement favorable à la qualité	3 620 000	19 980 000	70 000 000	154 000 000
6.5	Appui aux Associations de consommateurs		4 500 000	59 870 000	64 370 000
6.6	Participation aux activités des organisations Internationales en charge de la qualité et de la normalisation			37 000 000	37 000 000
6.7	Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité		23 000 000	20 000 000	43 000 000
TOTAL GENERAL (KMF)		69 220 000	1 052 306 650	1 197 895 000	2 319 421 650
TOTAL GENERAL (EURO)		140 700,28	2 138 974,86	2 434 905,54	4 714 580,68
TOTAL GENERAL (DOLLAR)					

I. STRATEGIE NATIONALE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

II.1. Etat des lieux pour l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

II.1.1. Infrastructure

Quelques bailleurs ont apporté de l'assistance à la construction, l'accréditation des laboratoires et acquisition de matériel pour l'analyse, le suivi et la surveillance des maladies animales et végétales.

L'Union des Comores a bénéficié un financement du Japon pour la construction, l'acquisition des équipements d'un laboratoire multidisciplinaire et certaines formations pour l'utilisation de ces équipements.

L'AFD a apporté 500 000 Euro pour le financement à travers le projet AFIDV d'un laboratoire d'analyse de la santé végétale, un gap de 500 000 est à la recherche de financement.

La COI a apporté 60 000 Euros pour une partie du financement de la serre pour la quarantaine animale et le FIDA a apporté 53 000 Euros.

Les besoins spécifiques pour disposer d'une infrastructure complète sont :

- ✓ Formations pour l'entretien des équipements et d'autres ciblés aux personnels chargés de l'inspection aux frontières ;

- ✓ Disposition d'une énergie alternative pour pallier les coupures d'électricité ;
- ✓ Prise en charge du volet accréditation ;
- ✓ Prise en charge de l'analyse des matières premières ;
- ✓ Financement d'un montant de 500 000 Euros pour un laboratoire d'analyse de la santé végétale ;
- ✓ Financement d'une étude de faisabilité sur la construction et équipement d'un laboratoire sur l'analyse de la santé animale ;
- ✓ Financement des kits d'équipements de détection rapide au niveau des frontières pour un montant 20 000 euros ;
- ✓ Financements des Kits de test rapide des produits halieutiques pour l'ONCQCH ;
- ✓ Financements de serres de quarantaines animale et végétale d'un montant de 80 000 Euros.

II.1.2. Législation

Trois lois sont nécessaires pour répondre aux exigences en normes SPS : Deux sont adoptées et promulguées en 2017 : La Loi alimentaire et la Loi sur la protection des végétaux.

La troisième Loi est celle relative à la réglementation des pesticides en cours d'élaboration (Un draft existe mais on a besoin de le retravailler).

Un nouveau code de la pêche est également adopté, toutefois sa mise en application nécessite une assistance technique pour le renforcement du corpus réglementaire.

Tableau récapitulatif sur les besoins pour la conformité aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC

SYSTEMIQUES	INSTITUTIONNELLES	INDIVIDUELLES
INSTITUTIONS PUBLIQUES AU NIVEAU DE L'UNION ET DES ILES		
-Compléter les infrastructures et leur accréditation ; -Finaliser le cadre juridique qui régit le processus SPS notamment l'élaboration la Loi sur la réglementation des pesticides et l'adoption du code de l'élevage ; -Mettre en place une organisation en vue de favoriser la complémentarité dans la réalisation des actions la mise en œuvre du processus SPS y compris la coordination Union ile ; -Assurer la vulgarisation de l'ensemble des textes par l'organisation de séances d'information et de formation et la mise en place d'une base de données accessibles à toutes les parties prenantes et mise à jour de manière régulière.	-Mise en place effective de toutes les institutions prévues par les différentes lois ; -Appui à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour chaque institution impliquée dans le système SPS ; -Mise place d'un système de suivi évaluation au sein de chaque institution avec un système d'archivage des données fonctionnelle et accessibles : -Élaboration de plans de contrôle commun par toutes les institutions concernées par les activités de contrôle ; -Mise en place d'un processus devant permettre de disposer de données scientifiques en vue de l'élaboration des normes nationales ; -Élaboration d'une stratégie de communication avec les partenaires impliquées dans le processus SPS ; -Création de portail web ou intranet pour faciliter le partage des informations.	-Renforcer les capacités des acteurs du système SPS Formation de spécialiste pour la production de données scientifiques nécessaires à l'élaboration des normes nationales ; -Formation du personnel des différentes institutions en archivage de données ; -Mise en place de programmes de formation des spécialistes en SPS en collaboration avec l'Université des Comores.

SYSTEMIQUES	INSTITUTIONNELLES	INDIVIDUELLES
SECTEUR PRIVE ET SOCIETE CIVILE		
-Définir de manière claire et précise les missions et obligations de chaque organisation du secteur privé (en tant que représentant des producteurs) dans le processus.	-Appui à l'intégration des activités SPS dans les documents stratégiques et les plans annuels des institutions ; -Mise en place d'un programme de formation d'information et de sensibilisation des acteurs.	-Formation des autorités de l'institution sur tout le processus SPS ; -Formation en gestion de données ; -Formation sur la protection des produits alimentaires au profit des acteurs.

III. FACILITATION DES ECHANGES

L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017. Il ne s'applique qu'aux Membres de l'OMC qui l'ont accepté. Il vise à renforcer et accélérer les échanges de marchandises et à assurer une coopération effective entre les douanes.

Importance particulière pour la mise en œuvre de l'AFE pour les Comores :

- ✓ Accélération des procédures de dédouanement des marchandises y compris des marchandises en transit ;
- ✓ Permettre d'accroître la participation dans les échanges internationaux ;
- ✓ Permettre d'assurer une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières ;
- ✓ Permettre de réduire les coûts commerciaux très élevés par rapport aux pays de la région de l'Océan Indien.

A. DIAGNOSTIC

A.1. Contraintes

- ✓ Un choix de fournisseurs de services de transport plus restreint pour les opérateurs économiques comoriens ;
- ✓ Forte augmentation des coûts des transports nationaux et internationaux ;
- ✓ Manque et insuffisance d'infrastructures et équipements de transport portuaires de qualité et adaptés aux normes internationales ;
- ✓ Connectivité des transports maritimes avec le monde en déficiences réelles.

A.2. Actions requises

- ✓ Dématérialisation des documents (Guichet unique) ;
- ✓ Mise en place du Comité National de facilitation des échanges ;
- ✓ Renforcement de la fonction d'évaluation en douane ;
- ✓ Adoption et application de la valeur transactionnelle comme règle de valorisation primaire ;
- ✓ Création d'une Direction des contrôles et du contentieux qui a intégré le service de l'analyse de risques ;
- ✓ Migration SYDONIA++ vers SYDONIA World ;
- ✓ Adoption de la convention de Kyoto révisée.

B. BESOINS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, l'Union des Comores a besoins de l'assistance technique et financière pour l'élaboration et l'exécution de projets de la catégorie **B** et **C** suivantes :

MESURES	CATEGORIES
Possibilité de présenter des observations	B
Consultations	B
Décisions anticipées	B
Procédures de recours d'examen	C
Notification de contrôle ou d'inspection	B
Procédures d'essai	B
Traitements avant arrivée	C
Paielement par voie électronique	C
Gestions de risques	B
Contrôle après dédouanement	B
Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B
Envois accélérés	C
Marchandises périssables	B
Utilisation des normes internationales	C
Coopération douanière	C